

Droit fiscal

Je suis conscient du problème que soulève l'honorable représentant mais je n'ai pu surmonter les obstacles que je viens de lui décrire.

M. Hargrave: Monsieur le président, je voudrais revenir sur le dernier point qui a été soulevé, c'est-à-dire sur ce qu'on appelle les petites entreprises familiales. Le ministre a signalé les points de ressemblance entre ces dernières et les petites fermes familiales constituées en société. Pourquoi ne pas les traiter toutes les deux de la même manière? Y a-t-il quelque mal à les traiter sur le même pied d'égalité en deçà de certaines limites?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Le député de Broadview a dit qu'on n'en finirait jamais. C'est ce que j'ai pensé aussi lorsque je l'ai entendu plus tôt ce soir ainsi que ses collègues. Je ne veux pas le tenter du tout. Je dis cela dans un esprit de bonne humeur que nous partageons tous à 8 h 45 ce soir.

Cela aurait des répercussions trop fortes pour la capacité actuelle d'absorption du régime fiscal. Je le répète, pour ces entités constituées en société, il est très difficile de distinguer la ferme, les terres agricoles, la résidence principale et les autres investissements de ce genre de société. Je ne suis pas parvenu à résoudre le problème. Je continuerai à accueillir les suggestions, mais je ne trouve aucune solution pour l'instant.

M. Hargrave: Monsieur le président, comme le ministre ne refuse pas les suggestions, serait-il disposé à reporter cet article pour un certain temps, afin de nous permettre de l'aider à trouver une solution?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Je pense à cette question depuis un an, monsieur le président; aussi, tout ce que je peux faire pour le moment, c'est dire au député que je n'ai pas de remède à lui offrir et que le report de l'article n'améliorerait pas la situation.

M. Towers: Si le ministre des Finances ne résoud pas ce problème, cela le hantera peut-être pour le reste de ses jours, parce qu'il avait promis de le faire lorsqu'on a institué l'impôt sur les gains de capital. Il a alors dit qu'il essayerait de trouver une solution. Le ministre envisage-t-il d'indexer les gains de capital pour le premier changement de propriétaire de la ferme familiale, comme c'est le cas pour le premier changement de propriétaire d'une maison.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Non, monsieur le président.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots aux paroles du député de Medicine Hat, mais je voudrais tout d'abord le féliciter d'avoir soulevé ce point. J'aimerais féliciter également le ministre d'avoir pris le temps de parler des réalités de cette situation difficile. J'aborderai la question sous un autre angle en espérant avoir suffisamment d'influence sur le ministre pour qu'il fasse de gros efforts pour apporter une rectification qui, nous le savons tous, est juste et équitable.

Depuis que je siége ici, les ministres des Finances nous ont toujours répondu que l'on ne pouvait rien faire de pareil pour la ferme familiale parce qu'il faudrait immédiatement accorder le même privilège aux petites entreprises. J'aimerais raconter au ministre ce qui est, à mon avis, la plus terrible expérience qu'un député d'une circonscription rurale puisse faire de nos jours, c'est-à-dire aller visiter les exploitations agricoles du pays et parler avec la

femme de la maison. Peut-être pourrais-je ajouter quelque chose de nouveau aux arguments dont le ministre pourrait se servir auprès de ses hauts fonctionnaires qui soutiennent avec intransigeance que l'on ne peut rien faire.

C'est actuellement l'Année internationale de la femme. Je remarque ces macarons ornant le revers de veston de certains députés avec l'inscription: «Pourquoi pas?» C'est ce que je demande au ministre des Finances. Ce que je constate quand je vais visiter une exploitation agricole aujourd'hui, c'est qu'en raison de la pénurie de main-d'œuvre, que ce soit dans l'Est ou dans l'Ouest, les agriculteurs ne peuvent trouver personne pour les aider aux travaux de la ferme. La seule façon de poursuivre leurs opérations avec le genre d'équipement coûteux dont ils ont besoin, c'est de trouver quelqu'un de suffisamment responsable pour s'occuper de cet équipement coûteux, et la seule personne vers qui l'agriculteur puisse se tourner, c'est sa femme.

Surtout à cette époque-ci de l'année, alors que les agriculteurs remplissent leurs formules d'impôts sur le revenu, ce n'est pas un petit risque que prend le politicien en se rendant dans les foyers agricoles; car la femme de l'agriculteur bouillonne de rage. En effet, elle a passé de longues heures à conduire le camion, à faire fonctionner le chargeur à grain, à conduire le tracteur et la moissonneuse-batteuse et à charger les grains dans les hangars. Elle a travaillé tant d'heures qu'elle rendrait un travailleur embauché à la journée envieux des déductions qu'elle pourrait envoyer à son patron.

La fermière regarde son mari passer par toutes les phases complexes de la formule d'impôts sans même pouvoir réclamer le salaire gagné durement, en plus d'avoir eu à faire les travaux qu'on attendait d'elle en tant que femme de maison, comme s'occuper de sa famille, de sa maison, etc.

Le mari garde la tête enfoncée dans les épaules, mortellement terrifié, tout comme le politicien en visite, que sa femme ne perde la raison et donne libre cours à sa colère. Essayer d'expliquer que les conseillers du ministre des Finances sont convaincus qu'il en coûtera beaucoup d'argent au trésor d'accorder ces déductions aux familles agricoles parce qu'ils pourraient devoir l'accorder aussi aux petites entreprises, ça ne prend pas.

Voilà le problème des politiciens de campagne. Ce n'est pas la révolution causée par la libération de la femme urbaine qui terrifie le politicien: c'est la colère profonde d'une femme qui travaille 3,000 à 4,000 heures par an sans même recevoir le salaire auquel elle a droit.

• (2050)

Les avocats paraissent à la télévision et affirment à ces familles rurales que, si elles se constituent en société, la femme ou les enfants qui travaillent à la ferme pourront être payés. Il est évidemment possible de le faire en versant des frais de notaire minimes. On leur affirme que si elles se constituent en société, elles paieront moins d'impôts sur la première tranche de \$100,000, et pourront verser une juste rémunération de leur main-d'œuvre agricole, mais que si la ferme est transmise à la génération suivante, l'exemption d'impôt assurée par cet article tombe.

Le ministre habite une circonscription urbaine, dans laquelle le mari aurait fort à faire pour trouver 2,000 ou 3,000 heures de dur labeur à confier à sa femme dans l'année. Mais certains d'entre nous sont obligés d'aller trouver ces femmes à la ferme, lorsqu'elles sont épuisées de travail, pour leur donner l'explication que nous avons reçue du ministre ce soir. Je pense que cela sort des